

Rwanda: un document prouve l'ordre de la France de laisser s'enfuir les génocidaires

PAR FABRICE ARFI

ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 14 FÉVRIER 2021



Alain Juppé, le 15 mai 2020, au Conseil constitutionnel. © JOEL SAGET / AFP

Juillet 1994. Les principaux membres du gouvernement responsable du génocide des Tutsis sont dans une zone contrôlée par l'armée française. Leur arrestation est possible et même réclamée. Un document inédit, émanant du cabinet du ministre des affaires étrangères de l'époque, Alain Juppé, prouve aujourd'hui que la France a préféré les laisser partir. Il est signé de l'actuel patron de la DGSE.

L'ordre politique de laisser s'enfuir à l'été 1994 les principaux membres du gouvernement responsable du génocide des Tutsis au Rwanda, alors que leur arrestation était possible et même demandée, a été directement pris par le gouvernement français, selon un document inédit émanant du ministère des affaires étrangères.

Le massacre des Tutsis du Rwanda, dernier génocide du XX^e siècle, a fait près d'un million de morts en cent jours, entre avril et juillet 1994.

Le document, dont Mediapart a pu prendre connaissance, apparaît vingt-cinq ans après les faits comme la pièce manquante de l'un des épisodes les plus sombres de la **responsabilité française** dans la tragédie rwandaise.

Il a été obtenu par le chercheur François Graner, auteur de plusieurs livres sur le Rwanda et membre de l'association **Survie**, qui a récemment pu accéder à des archives inexplorées de la présidence Mitterrand grâce à une décision du Conseil d'État. La plus haute juridiction administrative a mis fin, en juin dernier, à

des années d'entraves orchestrées par les gardiens de la mémoire de l'ancien chef de l'État et de la politique de la France durant le génocide des Tutsis.



Alain Juppé, le 15 mai 2020, au Conseil constitutionnel. © JOEL SAGET / AFP

Le document en question est un télégramme «confidentiel diplomatie» émis le 15 juillet 1994 par le cabinet du ministre des affaires étrangères de l'époque, Alain Juppé, aujourd'hui membre du Conseil constitutionnel, et adressé à l'ambassadeur Yannick Gérard, alors représentant du Quai d'Orsay auprès des militaires français envoyés au Rwanda dans le cadre de l'opération Turquoise.

L'ambassadeur Gérard avait réclamé le jour même des «instructions claires» du gouvernement (pour lui et pour l'armée française) afin de procéder sur place à l'arrestation des autorités qui, écrivait-il dans un télégramme, «portent une lourde responsabilité dans le génocide». Le fait est que les principaux membres du gouvernement génocidaire, au premier rang desquels son président, Théodore Sindikubwabo, se trouvaient alors dans une zone intégralement contrôlée par l'armée française, à proximité du Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo), pays frontalier du Rwanda.

«Nous n'avons pas d'autre choix, quelles que soient les difficultés, que de les arrêter ou de les mettre immédiatement en résidence surveillée en attendant que les instances judiciaires internationales compétentes se prononcent sur leur cas», soulignait le haut fonctionnaire, conscient d'avoir des génocidaires identifiés à portée de main.

La réponse du gouvernement français fut pourtant à l'exact opposé de la requête de l'ambassadeur Gérard. Dans le télégramme du 15 juillet, rédigé à 18h22 et adressé à «Yannick Gérard seul», le cabinet du ministre Juppé donne ainsi pour instruction de

transmettre aux autorités génocidaires «*notre souhait qu'elles quittent*» la zone contrôlée par les forces armées françaises.

Le message à transmettre semble si délicat que le cabinet Juppé demande à son ambassadeur de ne pas s'entremettre personnellement avec les génocidaires. «*Vous pouvez en revanche utiliser tous les canaux indirects et notamment vos contacts africains, en ne vous exposant pas directement*», peut-on lire dans le télégramme, qui a d'ailleurs pour titre : «*Le département vous autorise à passer notre message de manière indirecte*».

«*Vous soulignerez que la communauté internationale et en particulier les Nations unies devraient très prochainement déterminer la conduite à suivre à l'égard de ces soi-disantes autorités*», précise encore le télégramme, qui, insistant de la sorte sur une décision à venir de la communauté internationale, offre un sauf-conduit au gouvernement génocidaire pour quitter sans la moindre anicroche le territoire sous contrôle français. Et passer au Zaïre.

Le document porte la signature «*EMIE*». Il s'agit de Bernard Émié, l'actuel directeur de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), l'un des principaux services secrets français, qui était à l'époque conseiller d'Alain Juppé au ministère des affaires étrangères, avant de rejoindre l'Élysée sous la présidence de Jacques Chirac.

Sollicité par Mediapart, Alain Juppé a fait savoir qu'il ne souhaitait pas répondre à nos questions. Également sollicité, Bernard Émié n'a, pour sa part, pas donné suite.

Un quart de siècle après la tragédie rwandaise, il n'y a aujourd'hui pas de doute sur le fait que la France savait qui étaient les organisateurs et commanditaires du génocide, et où ils se trouvaient. C'est donc en toute connaissance de cause que le gouvernement et l'Élysée les ont laissés filer.

D'innombrables documents et témoignages, obtenus depuis des années par des historiens, des journalistes ou des juges, ont déjà largement permis de documenter que la France avait connaissance d'un génocide en

préparation avant que celui-ci n'ait lieu et qu'elle a maintenu un soutien indéfectible aux autorités en cause quand le pire a commencé.

Cela est si vrai que le gouvernement génocidaire, constitué au lendemain d'un attentat ayant tué le président Habyarimana, jugé trop modéré par la frange la plus radicale du pouvoir hutu, a été formé, le 8 avril 1994, dans les locaux mêmes de l'ambassade de France à Kigali, sous le nom de «gouvernement intérimaire du Rwanda» (GIR).

C'est un certain Théodore Sindikubwabo, ancien président de l'Assemblée nationale, qui sera choisi pour diriger le pays avant que celui-ci ne s'enfoncé dans les ténèbres. Pédiatre de formation, Sindikubwabo est considéré comme l'un des commanditaires du génocide, soupçonné d'avoir personnellement incité aux massacres – notamment à l'occasion d'un discours retransmis le 19 avril sur Radio Rwanda – et d'avoir démis de leurs fonctions les préfets et autorités qui ne tuaient pas assez.

Sindikubwabo fait partie des responsables politiques du génocide qui ont pu rallier le Zaïre en juillet 1994 avec l'aval du gouvernement français. Il est mort en 1998 dans des circonstances mal connues et sans jamais avoir été inquiété pour ses crimes.

L'ordre de Juppé, l'ombre de Védrine

Il existe dans les archives disponibles la trace d'un contact, en mai 1994, entre Sindikubwabo et le général Christian Quesnot, le chef d'état-major particulier du président de la République. Dans une note du 6 mai écrite à l'attention de François Mitterrand, après son échange avec le nouveau chef de l'État génocidaire –

les massacres ont débuté un mois plus tôt –, le militaire indique que le dignitaire rwandais le «remercie» pour tout ce qu'il a «fait pour le Rwanda».



L'ancien secrétaire général de l'Élysée, Hubert Védrine, en 2015. © Bruno Coutier via AFP
Dans ses commentaires personnels à la fin du document, le général Quesnot préconise alors d'appuyer, même au prix d'une «stratégie indirecte», le pouvoir rwandais face aux forces armées tutsies. Le général Quesnot dit, en effet, craindre l'établissement d'un «Tutsiland» (sic), le tout «avec l'aide anglo-saxonne et la complicité objective de nos faux intellectuels remarquables relais d'un lobby tutsi auquel est également sensible une partie de notre appareil d'État». Le document est annoté de la main du secrétaire général de la présidence de la République, Hubert Védrine, d'un mot: «Signalé».

Pourtant, sur le terrain, la diplomatie et les services de renseignements français ne cessent d'accumuler des éléments sur la responsabilité du gouvernement intérimaire dans le génocide.

Un télégramme «confidentiel diplomatie» daté du 10 juillet 1994 de l'ambassadeur Gérard, également découvert par le chercheur François Graner grâce à la décision du Conseil d'État de juin dernier, évoque même «un témoignage digne de foi qui confirme la responsabilité collective et personnelle des autorités de Gisenyi [le gouvernement génocidaire – ndlr] dans les massacres». Le diplomate ajoute que, selon d'autres témoignages «directs et concordants», le

président Sindikubwabo a personnellement appelé à plusieurs reprises à «l'élimination totale des Tutsis» et que l'une de ses ministres a, en particulier, réclamé le massacre «des femmes et des enfants».

Cinq jours plus tard, c'est donc en parfaite connaissance de cause que l'ambassadeur Gérard demande des «instructions claires» au gouvernement pour pouvoir mettre aux arrêts ou, au moins, en résidence surveillée les génocidaires.

En vain.

À Paris, la question de l'arrestation des membres du gouvernement génocidaire a pourtant été source de confusion au sommet de l'État, comme le prouvent plusieurs autres documents.

Dans les archives de l'Élysée figure notamment la copie d'une dépêche émise depuis Paris, le 15 juillet en fin de matinée, par l'agence de presse Reuters sous un titre éloquent: «Paris prêt à arrêter les membres du gouvernement». «Les membres du gouvernement intérimaire rwandais [...] seront mis aux arrêts s'ils tombent aux mains de soldats de français dans la zone humanitaire protégée par l'opération Turquoise», indiquait l'agence de presse internationale, qui disait tenir ses informations d'une «source autorisée à Paris».

Seulement voilà: une annotation manuscrite, inscrite par Hubert Védrine dans la marge de la dépêche imprimée par les services de l'Élysée, montre qu'il n'en était, en réalité, rien. «Lecture du Président: ce n'est pas ce qui a été dit chez le Premier ministre», peut-on lire sous la plume du secrétaire général de l'Élysée.

Le document du cabinet Juppé sur l'ordre de laisser filer les génocidaires, daté lui aussi du 15 juillet, vient aujourd'hui conforter le soupçon d'un ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, en accord avec la politique élyséenne, bien qu'appartenant à un gouvernement de cohabitation dirigé par Édouard Balladur. Ce dernier fera d'ailleurs savoir à ce sujet, en 1998, qu'il «n'était pas question» aux yeux de Mitterrand «de châtier les auteurs hutus du génocide».

«Et il n'était pas question aux miens, ajoutait-il, de permettre à ceux-ci d'aller se mettre à l'abri au Zaïre».

C'est pourtant exactement ce qui s'est passé, et ce, sur ordre de son propre ministre Alain Juppé. Sur le terrain, l'exfiltration est pilotée par le lieutenant-colonel Jacques Hogard, qui commande le groupement Sud-Turquoise au Rwanda, formé de troupes de la Légion étrangère.

Dans un supplément spécial consacré aux opérations au Rwanda, la revue militaire *Képi blanc* a résumé des années plus tard la situation dans un style d'une raideur militaire qui ne fait guère dans la contorsion: « L'EMT [état-major tactique] provoque et organise l'évacuation du gouvernement de transition rwandais vers le Zaïre. »

Le lieutenant-colonel Hogard confirmera lui-même à plusieurs occasions les faits, notamment au journaliste David Servenay et à l'universitaire Gabriel Périès, auteurs du livre *Une guerre noire* (La Découverte). Dans cet ouvrage, le militaire raconte être allé voir en ces termes son homologue zaïrois pour lui parler des génocidaires qu'il s'appropriait à laisser partir: «Vous ne fermez pas les frontières, vous les laissez poreuses, je ne veux pas que vous empêchiez ces gens-là de partir, le Zaïre est grand, ils n'ont que ça pour partir.»

Dès le 16 juillet, c'est-à-dire au lendemain du télégramme envoyé par le cabinet Juppé, le lieutenant-colonel Hogard rencontre le chef de l'État du Rwanda

pour lui faire savoir que lui et ses hommes doivent – et peuvent – partir dans les vingt-quatre heures. Et c'est ainsi que la France escorte du Rwanda à la frontière zaïroise parmi les principaux responsables politiques du génocide.

Un militaire de l'opération Turquoise, Guillaume Ancel, a raconté des années plus tard dans un livre (*Rwanda, la fin du silence*, éditions Belles Lettres) avoir vu le lieutenant-colonel Hogard quelque temps après cette scène. «Certes, il est convaincu que ce n'est pas notre rôle de rendre justice, mais escorter poliment des décideurs qui ont de terribles responsabilités dans les massacres et “du sang jusqu'au cou” le tourmente. Il aurait pu les arrêter, il aurait même pu les neutraliser, mais ses ordres ne lui laissaient pas le choix», a-t-il témoigné.

Un document déclassifié de l'état-major de l'armée française confirme que les membres du gouvernement génocidaire «ont franchi la frontière rwandozairoise» le 17 juillet en fin de journée, «l'option clairement avouée étant de replier également le reste des FAR [forces armées du gouvernement – ndlr] avec leur armement au Zaïre, afin de poursuivre la résistance depuis ce pays».

En un mot: que les génocidaires soient à l'abri pour que le sang, lui, continue de couler.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.